



1 le Plan  
87 360 LUSSAC les EGLISES

Lussac les Eglises, le 25 mars 2018

Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Mairie de BUSSIÈRE-POITEVINE  
87 360 BUSSIÈRE-POITEVINE

**OBJET : Projet éolien dit des « Gassouillis » porté par VALECO**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La Fédération Environnement Tempête en Marche (FETEM) forte de 10 associations locales s'oppose au projet éolien dit des Gassouillis intéressant le nord de la commune de Bussière-Poitevine en limite de celle de Lathus Saint-Rémy.

Elle s'y oppose d'abord parce que ce parc, s'il voyait le jour, s'ajouterait à ceux pour lesquels un accord a déjà été donné par le Préfet de la Haute-Vienne (Les Landes, Courcelas et Croix de Piles, les Rimalets, les Terres Noires, Azat le Ris) comme il s'ajouterait à celui déjà en service sur le territoire de Lussac les Eglises, lequel soit dit au passage est en infraction au permis de construire.

La FETEM s'interroge devant la prolifération des dossiers présentés par des promoteurs et actionnaires toujours plus avides de dividendes ainsi que sur la pertinence de ces projets compte tenu de l'augmentation indésirable des émissions de CO2 en France.

Elle s'interroge sur le bien fondé qu'il y a à poursuivre la construction de parcs éoliens en France vu l'opposition toujours croissante des riverains, des défenseurs des paysages et de la nature, de parlementaires lucides et courageux généralement bien informés.

Par ailleurs, le choix fait par le gouvernement de relancer la construction de centrales nucléaires y compris de nouvelle génération, démontre pertinemment que ce ne sont pas les éoliennes même multipliées par des dizaines de milliers qui sauraient couvrir nos besoins en électricité.

Quand on sait le coût d'une seule machine de 3MW et les très faibles rendements des parcs installés comme le prouve la consultation régulière des bilans RTE on voit que l'on se trouve en face d'un gouffre financier.

Accorder un avis favorable à ce nouveau projet des Gassouillis serait encourager ces dépenses inconsidérées et inciter les nouveaux promoteurs qui attendent aux portes de notre territoire jusqu'alors resté relativement à l'abri de pollutions majeures de déposer de nouveaux projets.

Malheureusement tout est mis en œuvre pour promouvoir cette énergie « propre » (qui ne l'est pas) que l'on dit d'avenir et qui ne l'est pas du tout, pour peu que l'on s'informe aux bonnes sources.

Ainsi, à titre d'exemple La « Citoyenne » de Rilhac-Lastours, donnée comme une réussite participative par les médias et dernièrement encore par « Libération », n'est en réalité qu'un gouffre financier. Il suffit pour le vérifier de consulter les bilans des sociétés porteuses.

C'est pourquoi, Monsieur le Commissaire Enquêteur, outre ce que nous avons eu l'occasion de répéter à maintes reprises dans le cadre des autres enquêtes publiques quant à la qualité du milieu naturel de ce territoire du nord Haute-Vienne, de sa richesse en biodiversité préservée par un bocage de haute qualité, de la permanence des zones humides, de la beauté des paysages préservés, du nombre remarquable de monuments historiques, de la présence de l'important couloir de migration de la grue cendrée et autres oiseaux de passage, nous vous demandons de ne pas vous laisser séduire par les conclusions très étayées des études d'impact en n'oubliant pas qu'elles sont commandées, visées et rétribuées par le porteur de projet, sans contre études.

La FETEM compte sur votre vigilance et vous demande de ne pas contribuer à cautionner un projet qui n'a pas sa place ici et ne manquerait pas d'en appeler d'autres.

Soyez assuré, Monsieur le Commissaire Enquêteur de nos sincères salutations

Pour le Président Stéphane DUCOUX, les vice-présidents J. LIEFTINK, G. MAGNE

(fetem.marche@gmail.com)